

EUROPE

Au Royaume-Uni, les fonds de pension ne parviennent plus à financer les retraites

Le projet du ministre de l'emploi et des retraites impose aux britanniques d'épargner davantage et de travailler plus longtemps

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 21 Janvier 2003

Comme beaucoup de peuples d'Europe, les Britanniques rêvent de devenir de jeunes retraités. Pourtant, la grande majorité d'entre eux devront oublier cette chimère, que le régime des pensions n'a plus les moyens de financer. Ce qui attend les travailleurs dans les prochaines décennies, c'est tout au contraire un prolongement de la vie active, au-delà de l'âge légal actuel de la retraite : 65 ans pour les hommes, 60 pour les femmes.

Longtemps, le régime des retraites britannique a plutôt bien fonctionné. Aujourd'hui, il est, à son tour, en crise. Une crise qui résulte de certaines causes communes à d'autres pays d'Europe - l'allongement de la durée de vie, le vieillissement de la génération du baby-boom - ou plus spécifiques : la volonté des employeurs de se délester sur les salariés d'une partie des risques financiers du système, volonté liée à la moindre rentabilité des fonds de pension due à la chute de la Bourse.

Le système en place a pour principal trait la faible implication de l'Etat, plus pingre qu'ailleurs. Le retraité britannique perçoit une maigre pension de l'Etat : 75,50 livres, soit 123 euros par semaine pour une personne seule, 120 livres (196 euros) pour un couple. Ce qui lui assure environ 20 % seulement des revenus dont il disposait lorsqu'il travaillait. Résultat : un retraité sur cinq vit au-dessous du seuil de pauvreté. Le gouvernement a promis d'accroître, à partir d'octobre, la pension des plus démunis. L'avantage du système, c'est qu'il ménage le contribuable : les retraites d'Etat, « découplées » depuis longtemps de l'évolution des prix et des salaires, ne représentent que 5 % du produit national brut (PNB).

L'essentiel du fardeau des retraites repose donc sur les épaules des salariés et des employeurs du secteur privé. Plus d'un salarié sur deux souscrit à des fonds complémentaires de capitalisation qui gèrent 700 milliards de livres (1 120 milliards d'euros), soit 75 % du produit intérieur brut (PIB). Le retraité touche une pension versée par le fonds privé auquel lui-même et son employeur ont cotisé pendant sa vie active. Il bénéficie d'un système avantageux qui lui garantit des versements indexés sur le salaire de fin de carrière.

Or ce système, baptisé en son temps « la Rolls-Royce des régimes de retraite », est voué à disparaître, les fonds de pension n'étant plus à même de le financer. Il laisse la place rapidement à un nouveau système, beaucoup moins favorable, qui ne garantit plus un niveau de retraite précis et fait dépendre plus étroitement la valeur des pensions des performances aléatoires du marché. Un tiers des entreprises concernées ont déjà imposé ce second système à leurs nouveaux employés.

Pour surmonter la crise, et combler le « déficit des retraites » - déjà estimé à 27 milliards de livres (43 milliards d'euros) -, le gouvernement n'a que deux solutions : encourager les salariés à épargner plus et les inciter à travailler plus longtemps.

Ces deux objectifs complémentaires sont au coeur du Livre vert, le plan de réforme présenté en décembre par Andrew Smith, le ministre de l'emploi et des retraites. Quelque 13 millions de travailleurs n'épargnent pas assez pour leurs vieux jours. Pour avoir une retraite décente, ils devraient économiser 200 livres (320 euros) par mois dès l'âge de 30 ans. Beaucoup ne le peuvent pas. Pour stimuler l'épargne, le labyrinthe fiscal en vigueur - où même les experts se perdent - va être radicalement simplifié et remplacé par un régime « unique et à vie » d'abattement fiscal sur l'épargne constituée en vue de la retraite.

Pour que les Britanniques vivent un troisième âge décent, ils devront travailler plus longtemps, jusqu'à 70 ans, et au-delà, s'ils le peuvent et le veulent. Ils ne pourront plus bénéficier d'une retraite avant 55 ans, mais la pension d'Etat continuera d'être versée à partir de 65 ans, au soulagement du plus grand nombre. L'âge légal de la retraite - 65 ans - deviendra le même pour les femmes et pour les hommes, mais il n'y aura plus d'obligation de prendre sa retraite à un âge donné. Surtout, la législation sera assouplie pour permettre aux salariés d'une entreprise de continuer à y travailler à temps partiel tout en percevant une partie des droits acquis dans le cadre du fonds de pension de cette dernière. Le salarié qui consentira à ne percevoir sa pension d'Etat qu'à l'âge de 70 ans recevra alors une somme forfaitaire de 30 000 livres (48 000 euros).

Ces changements, s'ils deviennent loi, n'entreront que très progressivement en vigueur, sans doute entre 2010 et 2020. Ils concerneront, pour l'essentiel, le secteur privé. Les quelque 4 millions de fonctionnaires, futurs bénéficiaires d'une retraite, resteront plus favorisés, même si les nouvelles recrues du secteur public devront travailler désormais jusqu'à 65 ans, au lieu de 60 actuellement, voire de 55 pour la plupart des infirmières, de 50 pour les pompiers ou de 48 ans pour les policiers. Les futurs fonctionnaires continueront de bénéficier du régime d'indexation sur le dernier salaire, ce qui leur garantira une retraite équivalente aux deux tiers de celui-ci, financée par le contribuable.

A court terme, le gouvernement a exclu de rendre l'épargne-retraite obligatoire, tout en confiant l'examen de cette mesure à une commission indépendante. Ce qui frappe, c'est à quel point les Britanniques sont, s'agissant du dossier des retraites, à la fois indifférents, fatalistes ou mal informés. Les plus jeunes préfèrent se constituer un capital en investissant dans l'immobilier. Selon une récente étude officielle, plusieurs dizaines de milliers de retraités, parmi les plus pauvres, oublient même, par négligence ou ignorance, de percevoir les sommes auxquelles ils ont droit, d'un montant total de 1,9 milliard de livres, soit 3 milliards d'euros.

Jean-Pierre Langellier

 Retour

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2003

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

[Politique](#) de confidentialité du site. [Besoin d'aide ?](#) faq.lemonde.fr

[Description des services payants](#) [Qui sommes-nous ?](#)